

DECRET N° 2012-387 DU 06 NOVEMBRE 2012

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2010-060 du 12 mars 2010 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n° 97-579 du 19 novembre 1997 portant création, organisation et attribution de la Commission Nationale de la Transfusion Sanguine ;
- Vu** le décret n°99-639 du 30 novembre 1999 réglementant le don du sang total et la distribution du sang et de ses dérivés en République du Bénin ;
- Vu** le décret 2009-698 du 31 décembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Centre National de Transfusion Sanguine ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2012.



DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine, les personnes dont les noms suivent, représentant les personnalités et institutions ci-après :

- Monsieur **Frédéric LOKO**, représentant le Ministre de la Santé ;
- Monsieur **Théophile I. HOUNDEKON da CRUZ**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Désiré FALOLOU**, représentant du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Monsieur **André Coffi BIGOT**, Doyen actuel de la Faculté des Sciences de la Santé, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Monsieur **Désiré TOTIN**, représentant le Ministre en Charge de la Communication ;
- Monsieur **Idrissou ABDOULAYE**, représentant le Ministre de la Défense Nationale ;
- Monsieur **Soulé DAOUDA**, représentant l'Ordre National des Médecins du Bénin ;
- Madame **Victoire AGBIDINOUKOU**, représentante de l'Ordre National des Pharmaciens du Bénin ;
- Monsieur **Charlemagne Damase Rynce**, représentant l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Bénin ;
- Monsieur **Léopold DJODJO**, représentant la Croix Rouge Béninoise ;
- Monsieur **Hervé APOVO**, représentant le personnel de l'ANTS ;

Article 2 : Monsieur **Frédéric LOKO** est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine.

Article 3 : La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de quatre ans, renouvelable une seule fois et prend effet pour compter de la date de leur prise de fonction.



Article 4 : La qualité de membre du Conseil d'Administration tire sa substance de la fonction ou de la position du membre dans son administration d'origine.

Cette qualité disparaît dès lors que le membre est appelé à d'autres fonctions ou à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Dans ces conditions, le Ministre en charge de la structure concernée pourvoit au remplacement de son représentant.

Article 5 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

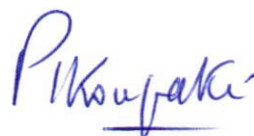
Fait à Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de la Santé,



Dorothée Akoko KINDE GAZARD

AMPLIATIONS: PR: 02 - AN : 02 - CC 02 : - HCJ : 02 - CES: 02 HAAC : 02 - CS : 02 - PM/CCAGEPPPPDDS 04 MS 04 MEF 04
AUTRES MINISTRES : 24 SPD 2 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 DPE-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 4 UP-
FDSP-CCIB 3 JO 1.

